

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil seize, le 8 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sophie GUYON à Christian RAYOT, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER et Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	37
		Votants	40

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2016-09-04 SPANC- Décision Modificative n°1 *Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

Il est proposé une décision modificative budgétaire dans le cadre du budget 2016 du SPANC. Les dépenses relatives aux vidanges de fosses, inscrites au chapitre 011, ont augmenté en raison d'une demande accrue des usagers. Ainsi, il convient d'augmenter l'article 61523 (chapitre 011) de 5 000 euros, et de réduire la dépense à l'article 658 (chapitre 65) de 5 000 euros. Les dépenses relatives aux charges de personnel doivent également être augmentées de 500 euros. Ainsi, il convient d'augmenter l'article 6215 (chapitre 012) de 500 euros, et de réduire la dépense à l'article 658 (chapitre 65) de 500 euros.

Le solde d'une subvention de l'Agence de l'eau, rattaché à 2015, pour un montant de 750 euros sera versé en 2017. Il convient de l'annuler en charges exceptionnelles sur le budget 2016.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-61523	0	5 000,00 €	0	0
D-6215	0	500,00 €	0	0
D-658	6 250,00 €	0	0	0
D-6718	0	750,00 €	0	0
TOTAL GENERAL	0 €		0 €	

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire SPANC (80400)	DM n°1 2016
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustement opte 61523 et 6215

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	6 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Autres charges de gestion courante	6 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 250,00 €	5 750,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

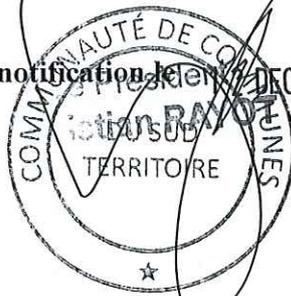
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 du budget 2016.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 12 DEC. 2016

Le Président,



Le Président,

